



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Olivier JUNGO, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Claude-André MEYER et Julien NICOLET-DIT-FELIX, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal, M. Julien NICOLET-DIT-FELIX ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2014 ;
3. Communications du bureau du Conseil municipal ;
4. Communications de l'Exécutif ;
5. Proposition de l'Exécutif

Délibération

D 09-2014 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'000.-- pour la location de deux places de crèches à la commune de Bernex durant le second semestre 2014 ;

6. Proposition du Conseil municipal

D 10-2014 P : proposition pour étudier la faisabilité de la construction d'une centrale de chauffage solaire et d'un réseau de chauffage à distance pour le village d'Athenaz ;

7. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à oppositions :

- subventions d'investissement à la création de places de crèche ;
- subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal ;
- enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses ;
- enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses ;
- co-financement de la relève sportive ;
- subvention à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre ;
- financement d'investissements informatiques généraux ;
- participation aux charges de fonctionnement du GIAP ;
- financement des investissements informatiques pour le GIAP.

8. Autres propositions de motions et de résolutions ;

9. Rapports des commissions ;
10. Fixation des dates des prochaines commissions ;
11. Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'000.-- pour la location de deux places de crèches à la commune de Bernex durant le second semestre 2014 : 7 pour / 1 contre et 1 abstention.
- Proposition pour étudier la faisabilité de la construction d'une centrale de chauffage solaire et d'un réseau de chauffage à distance pour le village d'Athenaz : le Conseil municipal décide à l'unanimité, de renvoyer ce texte en commission pour modifications.

1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal, M. Julien NICOLET-DIT-FELIX

M. JUNGO, Président du Conseil municipal lit le texte de la prestation de serment à M. NICOLET-DIT-FELIX, et c'est en levant la main droite que ce dernier promet fidélité à la constitution, sous les applaudissements de bienvenue des conseillers.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2014

M. FLECK, point 3.9, page 4, 3^{ème} paragraphe : à partir de Supernounous, remplacer le texte par «qui encadrent et veillent à la formation et aux bonnes pratiques d'accueillantes familiales de jour. Elles les considèrent comme des indépendantes, alors que d'autres communes sont les employeurs de mamans de jour. Deux communes jouent sur les deux tableaux : Bernex et Chêne-Bourg. L'Office cantonal des assurances sociales a refusé aux accueillantes familiales ce statut d'indépendantes, car il les considère comme employées de leur association. Ce qui n'est pas le cas.»

M. FLECK, point 7.4, page 9 : nous sommes la seule commune de la Champagne à **avoir une commission du Conseil municipal qui travaille sur la question.**

M. ETIENNE, page 9, point 7.5 : ce n'est pas le changement d'ampoules, mais de **luminaires.**

M. BRÜDERLIN, page 10, point 10.6 : pas réservé uniquement aux habitants du village d'Athenaz, mais **aux habitants de la commune d'Avusy.** (Plusieurs personnes autour de la table sont surprises, car elles avaient également entendu que la soirée était réservée aux habitants du village d'Athenaz.). M. BRÜDERLIN prie de bien vouloir l'excuser pour son erreur.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à apporter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (9).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Rien à signaler.

4. Communications de l'Exécutif

4.1 Villa Curtet à Athenaz

L'acquisition a été déterminée avec un crédit maximum de Fr. 1,6 mio. Au final, nous avons un dépassement de Fr. 9'000.-- de frais de notaire, qui apparaîtra aux comptes.

En ce qui concerne le bâtiment en lui-même, un rendez-vous a été fixé sur place avec la régie, avec laquelle nous avons discuté de trois options possibles :

1. Commerciale : la régie pense que la réaffectation serait difficile vu la pénurie de logements à Genève.
2. Future crèche : une évaluation des possibilités de transformations et la somme que cela pourrait coûter ont été demandées.
3. Location : c'est ce qui serait le plus judicieux en attendant, avec un bail à court terme. La location est estimée entre Fr. 3'200,-- et Fr. 3'500,-- /mois, sans charges.

D'après la régie, cet objet se louerait facilement.

Quelques petits travaux sont prévus, tels que le nettoyage du jardin et deux, trois petites choses à changer à l'intérieur.

4.2 Sablière du Cannelet SA

La commune a écrit une lettre au Ministère public, afin de connaître l'avis du Procureur.

M. JEMMELY lit la réponse du Procureur, qui en bref, ne peut pas faire grand-chose, car depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est plus en charge de l'exécution des jugements, sans compter que l'Arrêt du Tribunal fédéral, n'est pas susceptible d'exécution, car il ne contient pas d'injonction de faire ou ne pas faire, mais rejette simplement un recours dirigé contre un arrêt du Tribunal administratif.

M. ETIENNE demande s'il est possible d'avoir une copie de la lettre ?

M. JEMMELY : oui.

Suite à ce courrier, la commune a relancé M. HODGERS, conseiller d'Etat, afin de lui demander d'accélérer les choses et de faire en sorte que les décisions précédentes soient appliquées.

4.3 Nomination du président et du vice-président du bureau de vote pour 2015

Nous avons jusqu'au 7 novembre prochain pour transmettre les coordonnées des personnes qui officieront dans les bureaux de vote en 2015.

M. JEMMELY demande que chaque groupe présente des candidats. L'idée serait aussi de demander au vice-président s'il serait d'accord d'être président, par exemple.

En tant que vice-président, M. NICOLET informe qu'il rempile volontiers pour 2015.

Le Conseil municipal et l'Exécutif lui disent d'ores et déjà merci.

4.4 Carrefour d'Avusy

Nous n'aurions pas dû déposer cette demande sous la forme d'une APA, mais d'une DD.

Le dossier a donc été redéposé.

4.5 Idem pour les containers-terrier.

4.6 Route des Allues

Les riverains ont été invités à la Mairie pour connaître leur opinion sur les aménagements provisoires, installés depuis plus de 6 mois.

Ils en sont satisfaits.

Nous allons maintenant les aménager en fixe et voir si la Sablière du Cannelet participe aux frais.

4.7 Banquettes

La réfection de ces banquettes herbeuses s'éleva à plus de Fr. 20'000.--, ce qui explique que cela a pris du temps pour que les TPG débloquent les fonds, sans compter les vacances et le mauvais temps.

Tout devrait être réglé fin septembre.

Nous nous sommes également rendus sur place pour parler des problèmes de croisement de bus. Ces problèmes devraient se régler en partie, suite à la mise en place du nouvel horaire, et de la diminution des bus sur les circuits (dès la mi-décembre).

Nous avons été contents d'apprendre que la centrale et les chauffeurs de bus communiquent mieux entre eux.

4.8 Routes communales

Les travaux de réfection ne seront pas entrepris pendant les vendanges, mais devraient débuter dans le courant de la deuxième quinzaine d'octobre et terminés d'ici à décembre.

4.9 Conduite d'eau

La conduite en fonte qui part du stop de la route Grenand, jusque chez Mme Porret, à la route de Forestal est en piteux état. Le constat a été fait alors que certaines maisons doivent y être raccordées.

Toutefois, étant donné qu'une nouvelle conduite a été posée non loin de là, certaines maisons pourront y être branchées et nous n'aurons pas besoin de changer quoi que ce soit.

4.10 DGT

Il s'agit là d'une information générale : désormais, pour tout ce qui concerne les plans de marquage, la Police sera consultée en premier et pas en dernier, c'était le cas jusqu'à présent.

4.11 Scolaire

M. TIECHE est remplacé par Mme Nathalie GUEDJ, directrice a.i..

Cette fonction est assumée pour le moment par intérim, car il y a un projet d'augmenter le nombre d'élèves par «établissement», ce qui diminuerait le nombre d'établissements et de directeurs.

A voir.

4.12 Préau école

L'APE-A propose d'aménager une enceinte multisports sur le terrain de basket. Cette enceinte aurait double vocation : permettre aux enfants de se livrer à des activités sur un terrain fermé, et élargir la possibilité de pratiquer certains sports à l'extérieur, une fois l'école terminée.

Le coût de ces aménagements serait de l'ordre de Fr. 50'000.--.

Mme VENDEIRA rejoint la séance à 20h.50.

Si le Conseil municipal est intéressé par cette démarche, cette somme devrait être mise au budget 2015.

En ce qui concerne l'Exécutif, l'idée est intéressante et il n'est ni pour, ni contre. Au Conseil municipal de décider s'il veut entrer en matière ou pas.

4.13 Sociale

Statut des accueillantes familiales de jours : les trois associations intercommunales qui les encadrent les ont toujours considérées comme indépendantes (elles ne sont pas salariées par les associations). Il leur appartenait de s'affilier auprès des assurances sociales comme telles.

L'Office des assurances sociales ne partage pas cet avis, car il considère que ces accueillantes familiales font parties des associations et estime qu'elles doivent être déclarées comme employées.

Mme CERUTTI rejoint la séance à 20h.52.

Les trois associations en question ont déposé un recours auprès du Tribunal des assurances sociales, qui a reconnu, fin juin, que les accueillantes familiales assument un risque économique et sont déclarées en tant qu'indépendantes. Aucun recours n'a été déposé durant le délai des 30 jours, le jugement est donc exécutoire.

4.14 Easyvote

L'adhésion ayant été acceptée par le Conseil municipal, il est prévu maintenant :

- Une lettre a Easyvote demandant l'intégration des jeunes de la commune de 18 à 25 ans, selon une liste que nous tiendrons à jour et que nous leur fournirons.
- Une communication adressée aux jeunes en question pour leur expliquer ce qu'il en est.
- Une information dans le prochain bulletin communal.
- Une information systématique donnée aux jeunes lors de la soirée des Promotions civiques.

4.15 Crèche d'Aire-la-Ville

Une crèche d'une trentaine de places va être construite à Aire-la-Ville. Une dizaine de place sont réservées pour Aire-la-Ville, le solde étant à disposition des autres communes de la Champagne.

Le problème est que la commune d'Aire-la-Ville a fixé comme condition que les communes intéressées achètent les places. Coût de l'opération Fr. 100'000,-- par place, auquel il faut rajouter Fr. 20'000,-- par place, par année, pour son exploitation.

En cas d'intérêt, la somme à prévoir au budget est considérable, sans compter qu'il faudrait que nous prenions position d'ici fin novembre, par une décision qui d'une part impacterait le budget 2016, et serait d'autre part votée par la prochaine législature.

A l'instar d'autres communes, nous ne souhaitons pas entrer en matière sur un achat, mais nous sommes prêts pour une location de deux-trois places, selon les conditions (qui pour l'instant se résument à la vente de places).

Aux conseillers maintenant de savoir s'ils sont d'accord avec cela, ou s'ils ne veulent pas du tout entrer en matière, même en ce qui concerne une location ou encore simplement en parler en commission, tout en sachant que le temps presse.

5. Proposition de l'Exécutif

5.1 Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'000,-- pour la location de deux places de crèches à la commune de Bernex durant le second semestre 2014

Personnellement, M. ETIENNE est pour l'entrée en matière, car cette délibération montre que la commune soutient les familles.

Les conseillers n'ayant rien d'autre à ajouter, M. JUNGO demande s'ils sont pour l'entrée en matière ?

Entrée en matière : unanimité.

M. ETIENNE relate l'historique, qui démontre, selon lui, le besoin de créer des places de crèches et propose même de mettre l'étude d'une crèche au budget 2015, et d'entreprendre toutes les actions nécessaires pour la création d'une crèche à Sézegnin, en prévision de la rentrée scolaire 2015-2016.

M. NICOLET aimerait savoir quelle est la demande réelle au niveau des habitants de notre commune, car il ne faudrait pas que l'on crée une sorte de passe-droit vis-à-vis de ces gens et que nous nous trouvions en porte à faux pour d'autres personnes qui souhaiteraient avoir des places de crèche, et qui ne peuvent pas en avoir pour une raison ou une autre ?

M. JEMMELY : lors du sondage effectué l'année passée, qui couvrait l'ensemble de la commune, nous avons récolté 2-3 réponses de familles qui disaient en avoir besoin. La demande n'est pas énorme.

En ce qui concerne la question des finances, il est vrai que nous ne roulons pas sur l'or, et l'idée de tout casser ce qui vient d'être rénové, pour aménager une crèche ne nous emballe pas.

M. ETIENNE : il ne faut pas nier les besoins qui existent. De plus, il revient sur le fait que pour lui, les locaux sont sous-utilisés et il trouve plus intelligent de faire quelque chose dans le bâtiment de la salle communale de Sézegnin, plutôt que d'aller dépenser ailleurs. Nous ne sommes pas obligés de tout casser, mais simplement d'utiliser ce que nous avons d'une manière plus optimale.

M. JEMMELY partage le même avis sur le fait de ne pas aller dépenser ailleurs.

M. GAILLARD est conscient des besoins qu'il pourrait y avoir, mais alors pourquoi ne pas prévoir la construction de cette crèche à Athenaz, dans la maison Curtet. Pour en revenir au nombre d'enfants, le chiffre de 15 énoncé précédemment lui paraît énorme pour notre commune. Personnellement, il est pour une crèche intercommunale et donc pour une collaboration avec les communes voisines. C'est pourquoi, il faudrait les sonder pour connaître leur intérêt et ainsi voir comment il serait possible de transformer/adapter le bâtiment.

M. MEYER n'est pas pour prendre des places à Aire-la-Ville.

M. NICOLET : si nous votons pour ce crédit budgétaire supplémentaire, sera-t-il possible de garder ces deux places de crèche pour l'année prochaine ?

M. JEMMELY : non.

M. BONAÏTI précise que nous avons des places à Bernex avant, et qu'elles nous ont été reprises pour combler leurs propres besoins.

M. BUBLOZ aimerait savoir ce qui se passerait si nous refusions cette délibération ? La famille pourrait-elle continuer à bénéficier de ces places ?

M. GANGLOFF : oui, mais la différence sera à la charge de la famille, entre le tiers et la moitié des Fr. 30'000,-- que coûte la place de crèche annuellement. Etant donné que cette famille a un budget conséquent, le montant à leur charge sera certainement plus du tiers. La somme de Fr. 20'000,-- inscrite dans cette délibération, que nous aurions à charge, est calculée large. Elle sera très certainement inférieure.

M. BUBLOZ : si ces places de crèches étaient une condition pour que cette famille reste sur notre commune, il serait bien d'accepter cette délibération, car ces personnes paient des impôts.

Pour revenir à l'idée de la maison Curtet, M. ETIENNE ne la trouve pas adaptée pour accueillir une crèche. Personnellement, il pense qu'il faudrait revendre cette maison, car nous avons obtenu ce que nous voulions et il ne trouve pas qu'une commune soit faite pour s'occuper de location de villas. Ce bâtiment est impossible à rentabiliser, c'est pourquoi il est pour sa revente.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO lit le texte de la délibération, et c'est avec 7 voix pour / 1 contre et 1 abstention, que le Conseil municipal

DECIDE

1. De subventionner la location de deux places de crèche à la commune de Bernex de juillet à décembre 2014 ;
2. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de Fr. 20'000.- ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

6. Proposition du Conseil municipal

6.1 Proposition pour étudier la faisabilité de la construction d'une centrale de chauffage solaire et d'un réseau de chauffage à distance pour le village d'Athenaz

M. ETIENNE : cette proposition résulte à l'unanimité des trois groupes représentés autour de cette table, lors de la séance précédente.

M. JUNGO demande qui est pour l'entrée en matière : unanimité.

M. ETIENNE : l'objectif de cette délibération est de prendre une décision de principe d'entreprendre une étude de faisabilité et de réfléchir à son mode de financement le plus judicieux.

M. GANGLOFF s'excuse de couper M. ETIENNE, mais si on s'en réfère au règlement du Conseil municipal, il faudrait maintenant que les conseillers décident s'ils veulent que le sujet soit débattu directement ou s'ils souhaitent son renvoi en commission. Cette question n'a malheureusement pas été posée au point 5 ci-dessus.

M. JUNGO demande qui est pour une discussion immédiate : unanimité.

M. GANGLOFF précise que telle que formulée, il ne s'agit pas d'une délibération. Le service de Surveillance des communes va la refuser, l'invalidier. Le contenu ne correspond pas, car, entre autre, il n'y a aucune indication de crédit budgétaire pour cette étude.

Les conseillers sont donc dans l'impossibilité de se prononcer.

M. ETIENNE : le but est de demander une offre, ce qui explique pourquoi aucune somme n'est mentionnée. De plus, la liberté du Conseil municipal est beaucoup plus grande que ce que le Service de surveillance des communes veut faire croire. S'il le faut, M. ETIENNE est même prêt à aller au Tribunal administratif pour contester une annulation de la Surveillance des communes. Peut-être pas forcément cette délibération, mais il est tout à fait prêt à le faire pour une autre délibération qui sera prochainement soumise au Conseil municipal.

Il pense que cette délibération a un fond, car elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur une requête précise. Il n'a vu nulle part qu'il était interdit de mentionner des noms d'entreprises, même si ce fait ne plaît pas à tout le monde.

M. ETIENNE rappelle l'historique de la discussion, d'où la légitimité de cette délibération. Il faut savoir si nous sommes prêts sur le principe à construire une centrale solaire et si oui, sur comment la financer : public ou privé ? La 2^{ème} solution semble être la plus adéquate.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que ni l'Exécutif, ni le secrétaire, ne sont là pour mettre des bâtons dans les roues. Si des précisions ont été apportées, c'est uniquement dans le but que tout se passe pour le mieux.

Par rapport à cette délibération, les conseillers ont la possibilité d'y apporter des amendements, des changements.

M. MEYER : y aurait-il la possibilité que l'Exécutif se charge directement de demander une étude ?

M. GANGLOFF : oui, il faudrait alors que le Conseil municipal propose une motion.

M. ETIENNE propose que cette délibération soit renvoyée en commission, dans laquelle est organisée une audition du Bureau Ramboll et Planergi par Skype, pour connaître le montant de l'étude et la faisabilité, ainsi que l'audition du OCEN pour examiner si le financement privé est plus favorable que le financement public. Ensuite de quoi, la commission reviendra auprès du Conseil municipal.

M. GANGLOFF : ce n'est clairement pas à une commission de prendre ce genre d'initiative. La commission n'est pas une entité qui existe par elle-même, contrairement au Conseil municipal. Elle n'a pas compétence de plus pour représenter la commune auprès de tiers. En ce qui concerne la mention de noms d'entreprises, la commission ne peut qu'en suggérer.

Pour revenir à la question des sommes à mentionner dans les délibérations et que beaucoup de commissions se posent, il faut mettre un montant estimatif, en faisant toutefois attention de ne pas trop surestimé la somme, car le risque serait alors que le Conseil municipal ne vote pas. Une fois que le Conseil municipal a voté, l'Exécutif peut alors demander un devis à une ou des entreprises, l'Exécutif revient ensuite auprès du Conseil municipal avec le résultat et demande un vote supplémentaire pour adapter le montant. Le dernier mot appartient au Conseil municipal, puisque c'est lui qui dit si oui ou non il est d'accord d'adapter le montant.

M. NICOLET : en gros, si nous sommes d'accord et voulons que les choses avancent, nous avons trois possibilités :

1. Soit transformer cette délibération en motion pour transmettre cette demande à l'Exécutif,
2. Soit inscrire un montant vraisemblable, par voie d'amendement pour lancer les choses aujourd'hui
3. Soit renvoyer le texte à la commission, avec comme mission d'avoir une estimation plus sérieuse que celle qui pourrait être amendée ce soir.

Il trouverait intéressant d'avoir un débat sur le fond pour savoir si les conseillers sont au clair avec le but général de cette centrale solaire. Sur la forme, il faut effectivement que les choses soient faites correctement. Il serait frustré que les gens n'interviennent pas s'ils avaient des désaccords avec le but même de ce projet.

M. GANGLOFF : la transformation en motion est possible ce soir, et pas trop compliqué. Par contre, il est d'amender cette délibération en séance du Conseil municipal, tant les modifications à apporter seraient nombreuses (montant, comment financer et amortir ce montant, etc.). Il pencherait plus pour un report en commission, d'autant plus si la proposition serait de financer cette centrale à l'aide de fonds privés.

M. BUBLOZ : il faudrait dans un premier temps connaître l'opinion du Conseil municipal : est-ce que, dans son ensemble, il est partie prenante de ce projet ? Si oui, cela vaut la peine de travailler le texte de la délibération en commission, de le transmettre ensuite au secrétariat pour modifications ou validation et arriver avec une délibération à présenter à la prochaine séance du Conseil municipal pour votation.

M. JUNGO propose que ce sujet soit renvoyé en commission : unanimité.

7. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

M. GOY rejoint la séance à 21h.45.

M. ETIENNE n'est pas d'accord avec la demande de financement d'investissements informatiques généraux, ni avec le financement des investissements informatiques pour le GIAP.

Etant donné qu'il y a opposition sur certains sujets, M. JUNGO demande aux conseillers quelle est leur position vis-à-vis du :

- financement d'investissements informatiques généraux : 10 contre / 1 contre / 1 abstention ;
- financement des investissements informatiques pour le GIAP : 9 pour / 1 contre / 2 abstentions.

8. Autres propositions de motions et résolutions

Néant.

9. Rapports des commissions

9.1 Commission travaux

Les dossiers sont en cours de réalisation.

Reste le chemin piétonnier qui relierait Athenaz à Sézegnin pour lequel nous n'avons toujours pas de nouvelles.

M. GAILLARD demande s'il serait possible d'obtenir la liste des motions et des délibérations, pour savoir où nous en sommes ?

M. GANGLOFF : oui; la liste sera mise à jour et envoyée aux conseillers municipaux.

M. ETIENNE est surpris de constater que des travaux ont été entrepris sur certains chemins, que les coûts vont être pris sur le budget de cette année, alors qu'ils n'ont jamais fait l'objet de discussion au sein du Conseil municipal. Ils auraient dû faire partie d'un appel d'offre général pour en réduire les coûts.

M. GAILLARD : il s'agit de travaux d'entretien pour lesquelles les sommes sont connues, car le budget a été voté, d'un côté pour les grands travaux, et de l'autre pour les divers entretiens.

M. GARDI : les travaux d'entretien ne sont pas forcément discutés au Conseil municipal. Ils sont de l'ordre de l'Exécutif. Certains montants qui concernent l'entretien sont abordés lors des commissions, mais c'est au bon vouloir du membre de l'Exécutif qui y participe.

M. ETIENNE demande si les montants de ces travaux annexes peuvent-être transmis ?

M. GARDI précise que la somme qui concerne aussi bien le compte d'investissement d'un côté, que celle qui serait prise dans le compte de fonctionnement ont été articulées lors d'une séance du Conseil municipal.

M. ETIENNE demande si M. GARDI est plus bête qu'il n'y paraît, car non, les sommes correspondaient aux amortissements anticipés et aux investissements. Il y a là pour Fr. 150'000,- de travaux supplémentaires, sans en avoir préalablement parlé autour de la table du Conseil municipal.

M. GARDI remercie M. ETIENNE pour sa gentillesse. Ceci dit, la commission est au courant. De plus, le Conseil municipal a décidé de procéder à des travaux de surfacage en totalité sur

des investissements. M. GARDI rappelle que cette demande vient de M. ETIENNE personnellement.

Après, si le but de M. ETIENNE est d'inscrire des chiffres dans un budget de fonctionnement et de ne pas les dépenser quand il y a un besoin, ça le regarde ! Il ne faut pas chercher les ennuis où il n'y en a pas !

9.2 Commission finances

- Baisse du centime additionnel : réaliste ou non pour le budget de l'année prochaine ?

Les membres ont travaillé sur la question des dépenses liées aux investissements prévues, environ Fr. 180'000,-- et la question des rentrées fiscales, qui selon les derniers chiffres, sont annoncés à Fr. 3'500'000,--. Début juin, les rentrées sont de Fr. 3'300'000,--. Nous nous retrouvons donc avec une baisse des recettes prévues de Fr. 186'000,-- et une estimation pour 2015 à Fr. 3'200'000,--. Tous ces chiffres sont sans reliquats, les recettes sont donc plus stables que par le passé.

Devant cette situation, M. SOLER participera à la prochaine commission lundi 29 septembre prochain à 18h.00, afin de nous aider à nous prononcer en commission et proposer le vote au Conseil municipal.

- Gestion de la fortune communale, notamment nos immeubles : en cours.

9.3 Commission économie

- Soirée des entreprises : thème CapEmploi qui s'occupe de la réinsertion de jeunes en rupture à l'aide de stages. Après discussion, cette soirée sera élargie à l'ensemble des communes de la Champagne. Chaque commune est en charge d'inviter ses entreprises. Les remarques, suggestions ou questions que nos entreprises pourraient avoir et qui concernent notre commune, seront discutées avec elles en fin de séance.
- Avusy Pratique : nouvelle parution fin février 2015. Les modifications sont à transmettre d'ici à la fin de cet automne. Un autocollant des armoiries communales sera inséré dans la brochure. Il serait bien ensuite que ce document figure sur notre site Internet.
- Marché : Laconnex organise un marché une fois par mois et la commission craint que cela ne fasse doublon. Un contact sera pris avec la commune de Laconnex pour éventuellement délocaliser le marché de Laconnex de temps en temps sur la commune d'Avusy.
- Petites annonces : les sociétés demandent si elles peuvent afficher leurs manifestations sur les panneaux des petites annonces ? Réponse : les sociétés peuvent regarder directement avec le secrétariat pour que leurs manifestations soient affichées sur les panneaux officiels de la commune.

Mme STADLER demande pourquoi faire paraître la brochure Avusy Pratique en février, alors qu'il y aura déjà des corrections à apporter suite à la nouvelle législature.

M. BRÜDERLIN : c'est vrai, la commission fera en sorte que le document soit prêt et qu'il n'y ait plus que les noms à changer pour le transmettre ensuite à l'impression.

M. ETIENNE : les entreprises vont-elles être contactées pour savoir si elles veulent figurer dans cette brochure, ou pour savoir s'il y a des corrections à apporter pour celles qui y figurent déjà ?

M. BRÜDERLIN : comme mentionné dans Avusy Pratique, elles peuvent contacter directement le secrétariat. Toutefois, si des conseillers ont écho d'entreprises qui désirent y figurer, les coordonnées de celles-ci sont à transmettre directement à M. BRÜDERLIN. Un e-mail leur a également été envoyé.

9.4 Commission Sociale

- Festival Antigél : proposition pour fin septembre.

- Easyvote : se référer au point 4.14 du présent PV.
- Soirée pour les jeunes : tranche d'âges retenue 9 à 13 ans. Thème : les jeux de société. En cours.
- Mémoire des aînés : suit son cours
- Rencontre avec les enseignants : se fera à l'occasion du repas du 6 octobre prochain.
- Création d'un fonds pour l'achat d'œuvres d'artistes de la commune : non, pas pour l'instant.

Avant de passer au point suivant, il est précisé que M. NICOLET reprend les mêmes commissions que celles qui étaient attribuées à M. GASPOZ.

10. Fixation des dates des prochaines commissions

- Lundi 29.09.14 à 18h.00 commission finances (en présence de M. Soler)
- Lundi 29.09.14 à 20h.30 commission sociale
- Mardi 30.09.14 à 20h.30 commission environnement
- Mardi 07.10.14 à 20h.30 commission ad hoc Portier
- Lundi 27.10.14 à 20h.30 commission travaux
- Lundi 03.11.14 à 20h.00 commission économie
- Mardi 25.11.14 à 19h.00 soirée entreprises (CapEmploi)

11. Questions et divers

11.1 M. GAILLARD demande si les aménagements que l'APE-A souhaite apporter dans le préau doivent passer en commission ? Si c'est le cas, ce serait bien que cela vienne en commission avant que l'Exécutif travaille dessus.

M. FLECK : si la commission souhaite se saisir de ce sujet, il n'y a pas de problème. Il s'agit ce soir d'une information, suite à une proposition qui a été faite et qui peut mener à une discussion. En l'occurrence, l'Exécutif n'a aucun état d'âme.

M. ETIENNE : en quoi consistent ces aménagements ?

M. FLECK : pour le moment, l'Exécutif est en possession d'un devis d'entreprise.

M. ETIENNE : est-il possible d'en avoir une copie ?

M. JEMMELY : oui. Par rapport au projet, il s'agit de poser une enceinte d'une certaine hauteur, autour du terrain de basket, pour éviter que les balles et ballons partent à gauche à droite, pour pouvoir jouer au rink-hockey, par exemple.

M. BONAITI demande si le corps enseignant est au courant de ce projet ?

M. JEMMELY : ne pense pas qu'il soit au courant.

11.2 M. GAILLARD aimerait savoir où en est la demande des habitants du chemin de Cusinand pour les aménagements routiers ?

M. JEMMELY : pour l'instant, toujours au stade de discussion avec la DGT. Dès que nous aurons plus de précisions quant aux possibilités, ce sujet sera certainement transmis à la commission concernée.

11.3 M. BUBLOZ a appris que la commune avait un nouvel employé communal. Il serait content de pouvoir lui souhaiter la bienvenue au nom du Conseil municipal.

De plus, étant donné qu'il y a maintenant deux employés sur le terrain, est-il envisageable qu'ils entretiennent le jardin Curtet, afin de limiter les frais.

M. JEMMELY : à l'avenir, il est prévu que ce jardin soit entretenu par nos soins, et ce tant que la villa n'est pas louée. Mais lorsque l'affaire a été conclue, le nouvel employé n'était pas encore engagé.

M. GANGLOFF : nous sommes en effet très heureux que Yannick BONDI vienne étoffer le personnel de la commune. Nos deux employés sur le terrain vont être occupés à 200 %. La nouvelle dynamique qui s'instaure dans le service VEB (voirie, espaces verts et bâtiments) est très intéressante. Grâce à cet apport certaines choses vont être entreprises plus rapidement, des nouvelles tâches vont également pouvoir se réaliser, ainsi que des suppléances.

Nous sommes très enthousiastes.

- 11.4 M. BRÜDERLIN : en ce qui concerne le terrain de basket, pourquoi ne pas transmettre le devis directement à une commission ?

M. FLECK n'est pas contre. Un contact peut également être pris avec la présidente de l'APE-A.

M. BRÜDERLIN trouve cela assez important, surtout au vu de l'état de décrépitude de cette partie du préau.

M. GANGLOFF : des travaux vont être réalisés, en plusieurs étapes, pendant les vacances d'octobre par l'entreprise Top Jeux.

Il faut savoir que le projet présenté par l'APE-A a un coût et qu'il ne peut pas se réaliser sans que le Conseil municipal soit d'accord.

M. JUNGO propose qu'une délibération soit présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal, pour savoir s'il veut que ce dossier soit transmis en commission, pour autant qu'un groupe de conseillers soit d'accord de présenter un texte de délibération.

- 11.5 Pour en revenir aux possibilités examinées pour la villa Curtet et contrairement à ce que M. ETIENNE pense, M. BRÜDERLIN est persuadé qu'une commune a aussi une vocation de louer des objets immobiliers qui lui appartiennent, surtout si le but est de garder des jeunes sur son territoire.

- 11.6 M. GARDI invite les conseillers à aller voir le jardin du souvenir, même s'il n'est pas tout à fait terminé.

- 11.7 M. FLECK : rappel de dates :

- Repas avec les enseignants : mardi 06.10.14 à 19h. chez CASA. Merci aux membres de la commission sociale de s'annoncer (M. GOY ne sera pas présents).
- La R'vue : dimanche 09.11.14 à 17h. directement sur place
- Nouveaux habitants : mardi 11.11.14 à 19h. à la salle communale de Sézegnin. Tous.
- Promotions civiques : mardi 18.11.14 à 18h.30 à la Mairie. Merci aux membres de la commission sociale de s'annoncer.
- Noël des aînés : jeudi 18.12.14 à 18h. au CCA. Tous.

- 11.8 Mme HALDEMANN demande si les choses ont avancé concernant l'étude des terrains Portier ?

M. JEMMELY : non. Rien de nouveau n'a été entrepris, car la délibération n'a même pas été modifiée.

M. ETIENNE : de renchérir qu'aucune réponse de dates demandées par e-mail aux membres de la commission ad hoc, n'est également parvenue en retour.

L'occasion étant saisie, la commission ad hoc Portier se réunira le 07.10.14 à 20h.30.

- 11.9 Pour revenir aux terrains Maury, M. ETIENNE propose que le Conseil municipal écrive à M. HODGERS pour lui demander d'entreprendre le nécessaire pour que M. MAURY se mette en conformité et déménage. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- 1110 M. GOY tient à saluer la décoration de la salle du Conseil municipal.

- 11.11 M. GOY fait remarquer que des pictogrammes sur les containers-terriers manquent ou sont passés.

A changer.

11.12 M. GANGLOFF salue les deux fêtes qui ont été organisées vendredi passé et qui ont recueilli un vif succès, à savoir la journée du Pédibus et la nuit de la chauve-souris.

La seconde a été très intéressante. Il encourage les personnes autour de la table à participer à ce genre de festivités.

11.13 M. BUBLOZ tient à féliciter la Jeunesse pour l'organisation et le bon déroulement de la Vogue. Toutes les équipes étaient super efficaces. BRAVO.

Avant de clore cette séance, M. JUNGO tient à réitérer ses vœux de bienvenue à M. NICOLET-DIT-FELIX et profite de remercier tout le monde.

La séance est close à 22h40.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :